

PROVINCE DU HAINAUT - ARRONDISSEMENT DE MONS-COMMUNE DE BOUSSU
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

OBJET: Abrogation de la redevance sur la location des caveaux d'attente

Présents : C. MASCOLO, Président;
S. NARCISI, Bourgmestre;
T. VAN MULLEM, J. HOMERIN, M. VACHAUDEZ, E. BELLET, S. BARBAROTTA, Echevins;
C. HONOREZ, Présidente du CPAS;
G. NITA, D. PARDO, V. BROUCKAERT, T. PERE, M. DETOMBE, S. COQUELET, F. GOBERT,
M. DENIS, C. DJEMAL, S. LAMARA, C. LOCOGE, L. DURIEU, A. TAHON, N. CHOUKRANE,
S. MINNI, T. LAVENNE, S. BLONDIAU, N. LANTREBECQ, K. FULGO-RUSSO, Conseillers
Communaux;
M. DEHAM, Directrice Générale.

Réf.:Juridique/bruno.vandersmissen:

Le Conseil Communal,

Le Conseil communal délibérant en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41,162 et 173 ;

Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.1.2001) et la loi du 24 juin 2000 (M.B. 23.9.2004, éd. 2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1. de la Charte ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 et l'article L1232-12/2 ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des redevances communales ;

Vu les recommandations émises par la circulaire approuvée par le gouvernement wallon le 11 septembre 2025, relative à l'élaboration des budgets des communes pour l'année 2026;

Considérant le souhait du Conseil communal de ne pas alourdir la charge financière des familles endeuillées, lorsque prises de court par un décès, elles doivent faire face à l'absence immédiate de sépulture ;

Vu la communication du dossier à la Directrice financière faite en date du 2025 conformément à l'article L 1124-40 §1,3°et 4° du CDLD ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 2025 et joint en annexe ;

Sur proposition du Collège communal du 27 novembre 2025

DECIDE:

A l'unanimité,

Article 1 : D'abroger à partir du 1er janvier 2026, la délibération prise par le Conseil communal, en séance du 27 juin 2011, approuvant le règlement-redevance sur la location des caveaux d'attente.

Article 2 : Le présent règlement abroge toutes les délibérations antérieures traitant du même objet.

Article 3 : La présente délibération sera notifiée au Gouvernement wallon – Direction du Hainaut, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

PROVINCE DU HAINAUT - ARRONDISSEMENT DE MONS-COMMUNE DE BOUSSU
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

OBJET: Abrogation de la redevance sur la location des caveaux d'attente

Par le conseil communal en sa séance du 18 décembre 2025,

La Directrice Générale,

Madicken DEHAM

La Bourgmestre,

Sandra NARCISI

Pour extrait conforme le 22 décembre 2025,

La Directrice Générale,

A blue ink signature of Madicken DEHAM, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Madicken DEHAM

Pour la Bourgmestre, l'Echevin
délégué

A blue ink signature of Jean HOMERIN, featuring a stylized 'J' and 'H' with a diagonal line through them.

Jean HOMERIN